

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
SESSION JUIN 2025

**OUVRAGE DU BATIMENT : METALLERIE (25406)**

METROPOLE-MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
<b>Epreuves d'enseignement général</b>			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Economie-gestion - U34		14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles pour les non habilités au CCF</i>	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 Sauf Mayotte : 24 et 25 avril 2025	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U35	Jeudi 26 juin 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
<b>Epreuve E2 : épreuve d'analyse et de préparation</b>			
Analyse du dossier technique (*) Analyse technique d'un ouvrage - U21 (3h00)	Lundi 19 mai 2025	13 h - 14 h	lecture
Analyse du dossier technique (*) Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier - U22 (3h00)		14 h - 17 h	écrite
	Mardi 20 mai 2025	13h - 14h 14h - 17h	lecture écrite
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 soit E2/U22, pour analyser le dossier technique, support de ces deux sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant les deux sous-épreuves.			
<b>Epreuve E3 : épreuve de réalisation d'un ouvrage</b>			
Présentation d'un dossier d'activité - U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 20 min	orale
Fabrication d'un ouvrage - U32 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 14 h à 17 h	pratique
Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier - U33 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 4 h à 7 h	pratique
<b>Epreuve facultative</b>			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

**A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant**

<b>Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane</b>	<b>OUI</b>
--	------------

